



Paris, le jeudi 19 janvier 2017

*La France à l'avant-garde avec l'Agence française  
pour la biodiversité en application de la loi  
pour la reconquête de la biodiversité,  
de la nature et des paysages*

Un an jour pour jour après la présentation du texte de loi par Ségolène Royal au Sénat le 19 janvier 2016, et de son vote à l'unanimité, Ségolène Royal et Barbara Pompili mettent en place l'Agence française pour la biodiversité, dont Hubert Reeves est le Président d'honneur.

Dans ce cadre, Ségolène Royal a donné un plan de travail immédiat à l'Agence française de la biodiversité :

**1. Généralisation des sciences participatives avec :**

- La création du portail 65 millions d'observateurs (à laquelle le ministère contribue à hauteur de 200 000 euros).
- Généralisation de l'offre de service de Vigie nature école pour toutes les écoles.
- Création de 8 nouvelles aires marines éducatives en 2017.
- Appui à la réalisation de 500 nouveaux Atlas de biodiversité communale (ABC), avec un objectif de 10 % des communes des TEPCV.

**2. Biodiversité marine, démarches exemplaires**

- Restauration d'un site Natura 2000 au large de Saint-Raphaël par l'enlèvement d'un récif artificiel en pneus immergés dégradés et sa reconstruction.

- Développement des mouillages écologiques dans les parcs naturels marins.
- Généralisation du dispositif d'évitement des collisions entre les navires et les cétacés en Méditerranée.
- Recensement des Mammifères marins et autre Mégafaune pélagique par Observation Aérienne aux Antilles (programme REMMOA).

### **3. Soutien au plan France Terre de pollinisateurs**

- Publication aujourd'hui du Guide communal Zéro pesticide et campagne nationale « Terre saine » du ministère.
- Expertise sur les alternatives aux pesticides, dont les néonicotinoïdes, pour permettre d'accélérer leur mise sur le marché.
- Mise en place d'un réseau de référence sur le lien entre le climat et la biodiversité grâce aux programmes des parcs nationaux : « lacs sentinelles » et « alpages sentinelles ».

### **4. Lutte contre les pollutions de l'eau dans les zones de captage**

- Mise en place d'un centre de référence pour s'assurer de l'efficacité des actions. Ce centre mettra à disposition des élus, professionnels, associations et usagers l'expertise nécessaire.

### **5. Application de l'Accord de Paris sur le climat**

Ségolène Royal demande à l'agence de lui faire des propositions pour rapprocher les 3 conventions issues du Sommet de la Terre à Rio en 1992 (biodiversité, climat et lutte contre la désertification).

La Ministre a indiqué que l'agence sera associée aux grandes 2 initiatives internationales qu'elle a prise pour les semaines qui viennent :

- La conférence Méditerranée qui se tient à Paris le 23 février.
- La conférence des pays membres de la convention de Carthagène pour la protection de la mer des Caraïbes, accueillie par Ségolène Royal en Guyane du 13 au 17 mars.

**Avec un budget de 225 millions d'euros, l'Agence française pour la biodiversité est une première mondiale qui conforte le rôle leader de la France pour le climat et la biodiversité.**

**Ségolène Royal a également à l'Agence française pour la biodiversité de travailler aux plans nationaux que le Ministère de l'Environnement a mis en place :**

- Zéro pesticide,
- Plan national santé environnement,
- Plan national d'actions France Terre de pollinisateurs,
- Plan Méditerranée, Stratégie nationale pour la mer et le littoral,
- Plan de reconquête et de gestion de la ressource en eau, en quantité et en qualité,
- Plan de reconquête des mangroves et des coraux,
- Plan d'action de lutte contre les sargasses dans les Antilles,
- Lutte contre le trafic des espèces menacées et interdiction du commerce de l'ivoire,
- Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte,
- Stratégie nationale contre les perturbateurs endocriniens,
- Relance de la stratégie nationale de la biodiversité.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces plans sur le site du Ministère de l'Environnement : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Retrouvez **le communiqué en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31